



CC de Vendevre-Soulaines (Siren : 200066892)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Soulaines-Dhuys
Arrondissement	Bar-sur-Aube
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Philippe Dallemagne

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Domaine Saint Victor
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10200 Soulaines-Dhuys
Téléphone	03 25 92 59 40
Fax	03 25 92 59 42
Courriel	ccs3@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 990
-----------------------------	-------

Densité moyenne

17,85

Périmètre

Nombre total de communes membres : 38

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Amance (211000047)	295
10	Argançon (211000070)	107
10	Beurey (211000401)	207
10	Bossancourt (211000450)	211
10	Champ-sur-Barse (211000732)	27
10	Chaumesnil (211000872)	102
10	Colombé-la-Fosse (211000963)	196
10	Crespy-le-Neuf (211001110)	159
10	Dolancourt (211001201)	147
10	Éclance (211001292)	105
10	Épothémont (211001334)	180
10	Fresnay (211001540)	48
10	Fuligny (211001565)	50
10	Jessains (211001714)	287
10	Juzanvigny (211001771)	129
10	La Chaise (211000674)	39
10	La Loge-aux-Chèvres (211001938)	85
10	La Rothière (211003165)	111
10	La Ville-aux-Bois (211003975)	27
10	La Villeneuve-au-Chêne (211004114)	436
10	Lévigny (211001870)	103
10	Longpré-le-Sec (211001987)	85
10	Magny-Fouchard (211002084)	277
10	Maison-des-Champs (211002100)	33
10	Maisons-lès-Soulaines (211002126)	63
10	Montmartin-le-Haut (211002449)	50
10	Morvilliers (211002506)	317
10	Petit-Mesnil (211002787)	230
10	Puits-et-Nuisement (211003017)	217
10	Saulcy (211003553)	73
10	Soulaines-Dhuys (211003611)	423
10	Thil (211003660)	133
10	Thors (211003678)	76
10	Trannes (211003728)	251
10	Vauchonvilliers (211003843)	162
10	Vendeuvre-sur-Barse (211003884)	2 378
10	Vernonvilliers (211003900)	63
10	Ville-sur-Terre (211004007)	108

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>transfert GEMAPI pour les 21 communes de l'ex CC de Soulaines au SM du Bassin de la Voire à compter du 1er janvier 2018</i> - Autres actions environnementales <i>compétence optionnelle 2.6 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Protection, entretien et mise en valeur des sites et espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire, dont l'étang de Ramerupt.</i>
Sanitaires et social - Action sociale - Construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux établissements ou extension d'établissements pour personnes âgées ou handicapées. - politique locale en matière de services de proximité aux personnes âgées ou handicapées - création, construction, extension, réhabilitation, remise aux normes et fonctionnement de maisons médicales pluridisciplinaires.
Développement et aménagement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>2.8 ? Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire Équipements culturels et sportifs : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire, à savoir : - les équipements culturels et sportifs existants déclarés d'intérêt communautaire. - tout nouvel équipement d'une superficie supérieure à 200 m2 et dont la fréquentation attendue comprend plus de 50 % d'utilisateurs extérieurs à sa commune d'implantation.</i> - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>2.8 ? Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire Équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : * Travaux de construction neuve, de rénovation et de mise aux normes des bâtiments scolaires * Entretien, fonctionnement des bâtiments scolaires y compris le matériel informatique</i> - Activités péri-scolaires <i>2.12 - Péri-scolaire Création, construction, extension, entretien, réhabilitation, remise aux normes, fonctionnement et animation d'équipements relatifs aux activités périscolaires (dont NAP) : * Garderies * Etudes surveillées, * Restauration scolaire, * Ateliers sportifs et culturels pendant le temps du midi.</i> - Activités culturelles ou socioculturelles <i>2.14 ? Culture Participation à des activités culturelles de rayonnement supra communautaire, à vocation régionale, nationale ou internationale.</i> - Activités sportives <i>2.14 ? Sport Participation à des activités sportives de rayonnement supra communautaire, à vocation régionale, nationale ou internationale.</i>
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Planc local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>2.1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>
- Organisation des transports non urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>2.10 - Création aménagement et entretien de la voirie Création, aménagement et entretien de toutes nouvelles pistes cyclables.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>2.2 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>
Infrastructures
- Pistes cyclables <i>2.10 - Création aménagement et entretien de la voirie Création, aménagement et entretien de toutes nouvelles pistes cyclables.</i>
Autres
- Acquisition en commun de matériel <i>2.15 - Développement de l'informatique Fourniture, mise à niveau et maintenance de matériels informatiques et logiciels de base aux mairies des communes de la communauté de communes.</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>2.16 - Aménagement numérique du territoire Création, acquisition, gestion, entretien et exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques ainsi que toutes les opérations qui y sont liées. Est déclarée d'intérêt communautaire toute intervention en matière d'aménagement numérique du territoire contribuant à l'exercice d'une autre compétence communautaire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>2.4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>2.9 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres <i>COMPETENCES FACULTATIVES 2.12 - Scolaire et périscolaire Service des écoles : * Acquisition du mobilier et des fournitures, * Recrutement et gestion des personnels de service, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles?, * Organisation, prise en charge des activités et déplacements liés aux affaires scolaires, * Transports scolaires, * Surveillance et accompagnement lors des transports scolaires Création, construction, extension, entretien, réhabilitation, remise aux normes, fonctionnement et animation d'équipements relatifs aux activités périscolaires (dont NAP) : * Garderies * Etudes surveillées, * Restauration scolaire, * Ateliers sportifs et culturels pendant le temps du midi.</i> <i>2.13 ? Entretien des espaces verts Entretien des espaces verts du Domaine Saint Victor. 2.14 ? Sport et culture Participation à des activités culturelles ou sportives de rayonnement supra communautaire, à vocation régionale, nationale ou internationale. 2.15 - Développement de l'informatique Fourniture, mise à niveau et maintenance de matériels informatiques et logiciels de base aux mairies des communes de la communauté de communes. 2.16 - Aménagement numérique du territoire Création, acquisition, gestion, entretien et exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques ainsi que toutes les opérations qui y sont liées. Est déclarée d'intérêt communautaire toute intervention en matière d'aménagement numérique du territoire contribuant à l'exercice d'une autre compétence communautaire. ARTICLE 3 ? HABILITATIONS STATUTAIRES : PRESTATION DE SERVICE, MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses</i>

compétences, à la demande de communes et d'établissements publics, assurer : Une mise à disposition des communes membres de la communauté de communes de services communautaires pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre la communauté de communes et la ou les communes intéressées précise alors l'intérêt de la bonne organisation des services et fixe les conditions de remboursements des frais de fonctionnement des services. Une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage. Des fonds de concours en vue du financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à un équipement. Une convention conclue entre la communauté de communes, la ou les communes intéressées précise alors l'intérêt dudit fonds de concours et en fixe le montant. Des prestations de services, de travaux ou de secrétariat à la demande et pour le compte des collectivités, membres ou non de la communauté de communes, ou groupements de collectivités uniquement dans le cadre de compétences en lien avec celles de la communauté de communes et dans le respect du code des marchés publics et du droit de la concurrence. Un soutien au maintien d'activités économiques sur le territoire communautaire par une assistance technique : viabilité hivernale, nettoyage et balayage de voiries, tonte d'espaces verts.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA) (251002531)	SM ouvert	316 639
10	SM de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (200062107)	SM ouvert	281 155
10	Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région Troyenne (251002085)	SM fermé	261 452
10	SI de l'école de regroupement de Beurey (200076990)	SM fermé	1 134
10	Syndicat Bresse Oeillet (251002481)	SM fermé	915
10	SM d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient (251002515)	SM fermé	34 598
10	Syndicat de l'Arlette (200077006)	SM fermé	1 271
52	SM d'aménagement du bassin de la Voire (255200289)	SM fermé	91 887

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)